

COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2016

Sous la présidence de M. Cédric PAYNON, Maire

Présents : FOUSSE Louis, BONNET François, COUILLAULT Béatrice,
EL MOUAFAK Nadia, EVEN Christine, GERARDY Pierre-Paul,
LAUER Chantal, LECOMTE Michel, SADLER Jessica, TRONCA
Nadine, WIBRATTE Olivier, ZEIMETH Fernand

Excusés avec Procurations :

GUIRKINGER Sandra donne procuration à COUILLAULT Béatrice
ROCK Nicolas donne procuration à ZEIMETH Fernand

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes. En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêtés du Maire :

- Arrêté N° 17 du 10/12/15 de retrait d'autorisation de déclaration préalable de M. LAURENT ;
- Arrêté n°1/2016 du 18/01/2016 portant interdiction de stationner et réduisant la circulation dans la rue de la Forge pour branchement eau potable ;
- Arrêté n°2/2016 du 18/01/2016 portant interdiction définitive de stationner sur la chaussée au n°19 route de Sierck en raison de la dangerosité.

2. Restes à Réaliser

Le Maire entendu, le Conseil municipal reconnaît à l'unanimité la sincérité des restes à réaliser de la section investissement, lesquels se répartissent comme suit :

DEPENSES

Opération 45 – Matériel :

Article 2135 – Installa° générale agencem. aménagem. et construc° : 3 000€

RECETTES

Article 1328 – Subvention d'équipement non transférables-Autres : 1 000€

Article 1323 – Subvention d'équipement non transférables-Département : 70 000€

Soit un montant total de restes à réaliser de 3 000 € en dépenses d'investissement et de 71 000 € en recettes d'investissement.

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2016

3. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, *modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)* qui dispose que : « jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ». Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation mentionnée au présent alinéa, précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant total de l'autorisation peut porter au maximum sur : Dépenses d'investissement budgétisé en 2015 - Remboursement d'emprunts (chapitre 16) – Restes à réaliser, c'est-à-dire : 539 814 – (24 134.73 + 3 000) = 512 679.27€.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur de 100 000 € (<25% x 512 679.27€.)

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vue

Vu le budget primitif de l'exercice 2015 - section investissement

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, *modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix des membres présents et représentés,

DECIDE :

Accepte les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Devis aménagement de l'abribus

Après avoir pris connaissance des différents devis, l'assemblée décide à l'unanimité après en avoir débattu, de retenir le devis ci-dessous pour l'aménagement de l'abribus rue des Violettes :

Devis du 19/02/2016 de **Norbert MARCK** pour création d'une dalle pour implanter un abribus avec fournitures et main d'œuvre, d'un montant total de **1 267.36 €.**

5. Demande de subvention pour l'accessibilité des bâtiments communaux

Le Maire rappelle les travaux d'Accessibilité des 3 bâtiments communaux validés par le Conseil municipal et propose d'adresser des **demandes de subventions au Conseil départemental au titre de la DETR et au ministère de l'Intérieur.**

Le montant des travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'Eglise et de la Salle funéraire sont estimés à 46 088€ HT et la maîtrise d'œuvre est fixée à 3 800€ HT, soit un total de 49 888€ HT. La réalisation des travaux est prévue pour cette année.

Plan de financement prévisionnel (en fonction des subventions réellement attribuées) :

- DETR	60%	29 933
- Ministère de l'Intérieur	5%	2 494
- Part à charge de la Commune	35%	17 461

TOTAL

49 888 € HT

Le Conseil, après en avoir débattu, entérine à l'unanimité les propositions du Maire et lui donne tous pouvoirs pour leur exécution.

COMMUNE DE HUNTING SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2016

6. Travaux de démolition d'une ancienne grange et construction d'un parking

Le Maire rappelle le projet de démolition de l'ancienne grange et la création d'un parking et présente l'estimatif chiffré établi par le Maître d'Œuvre pour un montant de **137 452€ HT de travaux**. Après en avoir débattu, **le Conseil valide la proposition et décide d'adresser des demandes de subventions au Conseil départemental au titre de l'AMITER et au titre des Amendes de Police, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.**

Le coût de la maîtrise d'œuvre est estimé à **10 500€ HT**, soit un coût total estimé à **147 952€ HT** :

Plan de financement prévisionnel (en fonction des subventions réellement attribuées) :

- AMITER	39.25%	58 071
- Amendes de police	20%	29 591
- Ministère de l'intérieur	1.5%	2 219
- Part à charge de la Commune	39.25%	58 071
TOTAL		147 952€

Le Conseil, après en avoir débattu, entérine à l'unanimité les propositions du Maire et lui donne tous pouvoirs pour leur exécution.

7. Tarifs d'intervention des services suite à dépôt d'ordures

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer forfaitairement à 50€ HT, le coût de l'heure pour les interventions de l'ouvrier communal suite à des dépôts d'ordures sauvages et à 50€ HT le coût d'enlèvement de ces ordures par la CC3F. Toute heure entamée sera due. Le poids sera facturé en sus, conformément aux tarifs votés par le Conseil communautaire dans le cadre de la redevance incitative. Cette pratique pourra permettre de porter à la charge des auteurs identifiés, les incivilités dont ils sont responsables.

8. Subventions aux associations

Après en avoir vivement débattu, l'assemblée décide d'allouer les subventions suivantes :

• ASH-Association sportive de Hunting	500€
7 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre	
• Amicale des Sapeurs Pompiers :	250€
13 voix pour et 2 abstentions	
• APE de la Magnascole	0
5 voix contre, 7 abstentions et 3 voix pour	
• Une Rose, un espoir	100€
9 voix pour	
• Téléthon	100€
A l'unanimité	

Soit un total de 950€.

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2016

9. Création et statuts d'un syndicat mixte touristique Nord Mosellan

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2015 ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Les statuts initialement proposés ont été modifiés suite à la décision de non-participation de plusieurs EPCI.

Dès lors, il convient d'approuver le nouveau projet de statuts qui sera annexé à la présente. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de statuts tel que figurant en annexe
- Approuve la création du syndicat mixte
- Autorise la modification statutaire permettant l'adhésion de la CC3F à ce syndicat mixte

Adopté à l'unanimité.

10. Transfert compétence entretien des pistes cyclables des berges de la Moselle

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 septembre 2015 ;

Dans le contexte de la dissolution du Syndicat à vocation touristique « les 3 Frontières » (SMVT) au 30 juin 2015, il est envisagé que chaque EPCI concerné territorialement prenne en charge l'entretien des pistes des Berges de la Moselle au prorata des linéaires sur chaque territoire.

Les prestations portent notamment sur l'entretien et le balayage mécanique de la voirie, le fauchage des rives sur 1 m, le nettoyage et la maintenance de la signalisation horizontale et verticale, du jalonnement et des panneaux d'informations touristiques, de menues interventions (reprises de scellements béton ou d'enrobés) et des interventions exceptionnelles à la suite des crues.

Pour assurer la continuité du service, il est proposé la création d'un groupement de commandes permettant d'harmoniser les prestations d'entretien des berges de la Moselle sur le linéaire entretenu jusqu'à présent par le SMVT. Ces prestations permettraient de bénéficier des mêmes conditions financières pour la réalisation de prestations identiques ce qui aurait pour intérêt de mutualiser les procédures de marchés.

La participation de la CC3F à ce groupement de commandes nécessite au préalable le transfert de la compétence « entretien des pistes cyclables des berges de la Moselle ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, le transfert de la compétence « entretien des pistes cyclables des berges de la Moselle » et autorise la modification des statuts communautaires.

11. Adhésion de la Commune d'Entrange au SIVU

Après avoir pris connaissance des délibérations du SIVU Chenil du Jolibois, l'Assemblée décide à l'unanimité de suivre les décisions du SIVU c'est-à-dire d'accepter l'adhésion de la Commune d'Entrange au SIVU de Moineville.

12. Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement du SIAKOHM

Monsieur Le Maire, rapporteur délégué de la commune au SIA le SIAKOHM,

Conformément à la loi n° 95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et plus particulièrement du décret d'application n°95-635 du 06 mai 1995, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement le SIAKOHM a produit son rapport annuel sur

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2016

l'exécution du service public de l'assainissement.

Ce rapport approuvé par délibération du Conseil Syndical en date du 17 décembre 2015, a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement sur les différentes communes constituant le syndicat.

A l'issue du Comité Syndical, le Président a remis ledit rapport aux délégués des Communes Membres en les invitant à faire porter le sujet de la présentation à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Il vous est donc proposé de prendre connaissance de ce rapport qui porte sur l'exercice 2014.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (le SIAKOHM) – exercice 2014.

13. Motion régime local

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la commune de HUNTING, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons, à l'unanimité, cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

- Fin de la séance à 23h -

PAYNON Cédric

FOUSSE Louis

COUILLAUD Béatrice

BONNET François

EVEN Christine

EL MOUAFK Nadia

GERARDY P.-Paul

LAUER Chantal

LECOMTE Michel

SADLER Jessica

TRONCA Nadine

WIBRATTE Olivier

ZEIMETH Fernand